

NOM :

**EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
SPECIFIQUE SABRE**

- 1 - Si l'attaque part alors que l'adversaire est « pointe en ligne » :
- l'attaquant doit, au préalable, écarter l'arme de son adversaire
 - l'attaquant doit toucher par coup droit
 - l'attaquant doit toucher obligatoirement en frôlant le fer de son adversaire
- 2 - Au sabre, lorsqu'il y a corps à corps, c'est à dire lorsque les deux adversaires sont en contact :
- les tireurs sont autorisés à occasionner le corps à corps s'il est sans brutalité ni violence
 - le combat est arrêté et l'arbitre inflige un carton rouge au tireur fautif
 - le combat est arrêté et le tireur fautif est sanctionné par un carton jaune
- 3 - Dans une attaque composée, si l'adversaire trouve le fer dans une des feintes :
- il a droit à la contre-attaque.
 - il a droit à la riposte
 - il a droit au contre temps.
- 4 - Si un tireur porte un coup avec la coquille :
- l'arbitre doit annuler la touche et donner un carton jaune au tireur fautif
 - l'arbitre donne un carton jaune mais n'annule pas la touche
 - l'arbitre donne un carton rouge et annule la touche
- 5 - L'attaque est correctement exécutée quand :
- le tireur marche le bras raccourci, fait une fente et touche en allongeant le bras
 - le tireur en faisant sa fente, dépasse son adversaire et touche en se retournant
 - l'allongement du bras, menaçant continuellement de la pointe ou de la taille la surface valable, précède le déclenchement de la fente